



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
15

Conseillers absents :
4

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 09 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du trente octobre deux mil dix-huit.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Valérie BOEGLIN, Monsieur Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Freddy GILCK (**procuration donnée à Madame Michèle JAEGER**), Franck SCHUBERT (**procuration donnée à Monsieur Marc HOFFER**), conseillers municipaux.

Arrivé en cours de séance : Monsieur Claude SCHOEFFEL, conseiller municipal, au point n°3 « Rapport Maire/Adjoint ».

Absent : Monsieur Michaël LAMY, conseiller municipal.

Présents : 15

Pouvoirs: 2

Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 07 septembre et 05 octobre 2018
3. Rapport Maire/Adjoint
4. Personnel communal : participation de la commune à la protection sociale complémentaire Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
5. Demande d'acquisition d'une partie d'un terrain communal (Monsieur Alain HOFFER)
6. Echange et vente de parcelles communales
 - a. Annulation des délibérations n°57 et 58/2018 du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2018
 - b. Echange de terrains communaux entre la commune et Messieurs Etienne et François VALENTIN
 - c. Vente d'une parcelle communale (Commune/Monsieur Raphaël VALENTIN)
7. Cimetière communal : rétrocessions de terrain
8. Révision des taxes communales pour l'année 2019
9. Ecole : participation de la commune aux frais de transport dans le cadre de la sortie ski alpin au Markstein
10. Recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et fond du Markstein et Grand-Ballon
11. Mutations au sein de la société de chasse Saint-Nicolas (lot de chasse intercommunal n°1)
12. Demande de subvention exceptionnelle de la société de gymnastique Alsatia
13. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Elle rappelle les procurations et excuse les membres absents.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion contre le risque de fermeture de la maternité de l'hôpital de Thann. Etant donné l'urgence de la mobilisation, le Conseil Municipal valide le rajout de cette motion au point n° 13 « Divers et communication ».

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Aline BALLY, est à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE ET 05 OCTOBRE 2018

Les procès-verbaux des séances du 07 septembre et 05 octobre 2018, dont les copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORTS MAIRE/ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Madame STUDER-CARROT, archiviste du Centre de Gestion du Haut-Rhin, est intervenue pendant 10 jours afin de continuer la démarche d'organisation des archives entreprise par la commune l'année dernière. Deux articles de journaux sont parus en ce sens. Un point sera également ajouté dans le prochain bulletin communal de janvier à destination de l'ensemble des habitants.

Un conseil d'école a eu lieu le mardi 06 novembre. Concernant les effectifs, l'école primaire compte 4 classes et 97 élèves. Un point a été fait sur les prochaines sorties organisées ainsi que sur les dernières actions de l'AEL. Monsieur Valentin DIBY, emploi civique, étoffe l'équipe éducative depuis le 20 septembre dernier.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL

Suite à l'engagement du Conseil Municipal des Jeunes, le Coin Nature sera inauguré au printemps 2019. L'installation d'un hôtel à insectes est également prévue. Madame le Maire indique que le Conseil municipal des jeunes, élu il y a deux ans, devra être renouvelé en 2019. Les enseignants vont se concerter pour fixer les prochaines élections. Enfin, un projet de city stade dans la cour de l'école est en cours de réflexion.

Il est rappelé qu'une réunion a eu lieu le 28 septembre dernier à Thann dans le cadre d'une réflexion autour des problèmes de mobilités dans la Vallée de la Thur.

Un nouveau courrier de Monsieur le Préfet est parvenu le 07 novembre.

Deux expérimentations sont à ce jour à l'étude :

1. Concernant la neutralisation du feu routier qui double celui du passage à niveau n° 22 situé près de la gare de Thann, des comptages et des observations seront effectués avant, pendant et après l'expérimentation et des travaux d'équipement seront réalisés au préalable afin de permettre aux piétons de traverser sans danger la RN66. L'expérimentation débutera en décembre prochain.
2. Une expérimentation de plusieurs mois débutera au second semestre 2019 afin d'envisager la suppression des rétrécissements de circulation de deux à une chaussée en amont des giratoires entre Cernay et Vieux-Thann.

L'intégralité du courrier sera disponible sur le site internet de la commune.

Suite à la dernière séance du SIVU du CPI du CHAUVELIN, il a été décidé de facturer les futures interventions pour les nids de guêpe à hauteur de 80 euros, tarif identique à celui du SDIS et des corps de pompier environnants. Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Vice-Président du SIVU, rappelle que sur 179 interventions en 2017, 84 interventions concernaient l'éradication de nids de guêpes. Or ces interventions mobilisent du personnel et du matériel roulant tout en sachant qu'un professionnel extérieur peut facturer jusqu'à 200 euros. Une information sera faite dans le prochain bulletin communal.

Une habitante de la rue de la corderie a attiré l'attention de la municipalité sur des problèmes de stationnement à l'angle de la rue de la corderie et de la Grand'Rue, notamment dû à la fréquentation du restaurant «Le Saisonnier». Madame le Maire indique que cette demande est en cours d'instruction.

Madame le Maire note un problème de distribution du dernier numéro du Haut-Rhin Magazine qui dresse le bilan des actions départementales sur le canton de Cernay.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Les derniers travaux effectués par l'équipe technique communale sont les suivants :

-Cimetière : désherbage manuel et mécanique complet, pose de gravillons dans l'allée centrale d'accès et finition des travaux d'embellissement du carré cinéraire ;

-Monument aux Morts, dans le cadre de la célébration centenaire de l'Armistice du 11 novembre : pose du mât et du drapeau, remise en état des plots et des chaînes, pose d'un revêtement macadam tout autour du monument et de la nouvelle plaque commémorative sur laquelle seront inscrits les noms des habitants de Fellingring décédés lors des conflits ;

-Curage de fossés Chemin des Alliés et pose de buses d'évacuation.

Concernant la sécheresse en zone haute, les solutions envisagées sont les suivantes :

- + Mise en place provisoire d'un groupe de pompage à partir du captage principal de la source d'alimentation du réservoir principal du village avec la pose d'un polyéthylène (PE) d'une longueur de 700 mètres pour alimenter le réservoir de la zone haute situé chemin du Langenbach ;
- + Des travaux définitifs seront réalisés en 2019 afin de faire face à cette situation de sécheresse qui risque de devenir récurrente.

Les travaux portant sur la construction du nouvel atelier communal avancent conformément au planning prévisionnel :

- + La structure principale du bâtiment a été montée. Les parois et les membranes d'étanchéité sont en cours de finition ;
- + Les échafaudages de sécurité sont également posés ;
- + Plusieurs travaux seront réalisés jusqu'à début décembre :
 - o Pose de la couverture et mise en œuvre de l'étanchéité ;
 - o Pose des fenêtres ;
 - o Pose des portes sectionnelles avec alimentation provisoire en électricité ;
 - o Pose du bardage extérieur ;
 - o Pose et branchement des conduites d'eau et d'assainissement ;
 - o Mise en place de la dalle béton du bâtiment.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : l'exploitation est quasiment terminée pour cette année. L'encours est de 244 m³ et les

recettes brutes s'élèvent à plus de 280 000 euros.

Cependant et suite à la sortie forêt du 03 novembre dernier, Monsieur BRUNN alerte sur le très mauvais état de la forêt (sécheresse + attaques de scolytes). Il prévient que l'excédent des prochaines années sera faible.

Comme évoqué lors de la séance d'octobre dernier, l'Etat Prévisionnel des Coupes 2019 sera validé lors de la séance de décembre et non plus en février. Il est proposé d'organiser une Commission réunie Forêt le mardi 20 novembre à 20 h. Un mail d'information sera envoyé à tous les conseillers municipaux la semaine prochaine.

Chasse : un mirador a été installé au niveau du Sée mais aucun tir n'a été effectué pour le moment.

D'importantes battues sont prévues dans les lots 3 et 4 le dimanche 11 novembre prochain. Madame Laurence HALLER souhaite connaître les horaires des tirs de nuit ; Monsieur BRUNN répond que les tirs de nuits sont prévus de 18 h à 8 h le lendemain.

Les dégâts causés dans les prairies et forêts restent très problématiques ; Madame Esther SZTAJNERT estime que l'agrainage empire la situation. De plus, malgré la pose des clôtures, Monsieur Claude SCHOEFFEL souligne que cette solution ne fait que déplacer le problème car la population ne diminue pas. Ce dernier indique qu'il effectuera probablement une estimation du gibier rouge en 2019. Enfin, l'accroissement des attitudes « anti-chasse » ne permet pas une gestion optimale du problème.

Urbanisme :

-3 déclarations préalables ont été reçues. Elles portent sur :

- La construction d'un abri de jardin, en date du 05 octobre 2018 ;
- La construction d'un garage, en date du 08 octobre 2018 ;
- La construction d'un pavillon et d'une tonnelle en bois pour la couverture d'une terrasse en date du 30 octobre 2018.

-3 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées concernant :

- La parcelle 72,78, section 17 en date du 16 octobre 2018.
- Les parcelles 31 et 188/34, section 5 en date du 17 octobre 2018;
- La parcelle 277/143, section 5 en date du 09 novembre 2018 ;

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Concernant les derniers évènements :

-La sortie des aînés organisée le 07 octobre dernier au Hartmannswillerkopf a été très appréciée par les participants ;

-L'AEL a tenu son assemblée générale le 12 octobre. L'association compte 18 membres, le bilan financier est positif grâce à la réalisation de nombreux projets ;

-La fête d'automne donnée par la musique le dimanche 14 octobre a réuni 80 personnes ;

-L'assemblée générale de l'association du Taikyokuken s'est déroulée le vendredi 19 octobre. Le bilan de cette année est satisfaisant avec un nombre d'adhérents stable ;

-L'association des artistes-peintres de la vallée de la Thur a organisé un vernissage de leur exposition le samedi 20 octobre à l'occasion de leurs 40 ans d'existence ;

-Le concert du Rallye Trompes des Vosges au profit des pompiers sans frontières a été donné le samedi 20 octobre à l'Eglise ;

-Les animations données au profit du Téléthon le dimanche 21 octobre ont permis une recette nette de 700 euros.

Madame GODIER a également assisté à une formation sur les édifices culturels organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin le 19 octobre et à une Commission « services à la population » au siège de la CCVSA le 29 octobre.

Les évènements à venir sont les suivants :

- Le Centenaire de l'Armistice sera célébré le dimanche 11 novembre à 10 h 30 au cimetière communal. La nouvelle plaque commémorative posée sur le Monument aux Morts sera ensuite inaugurée ;
- La musique Orphéenne organise un concert le samedi 17 novembre à 20 h à l'Eglise ;
- Une réunion Téléthon est prévue le lundi 19 novembre dans le cadre du repas du 1^{er} décembre ;
- Le marché de Noël de l'association « O 'bricol'âges » aura lieu le samedi 24 et dimanche 25 novembre de 10 h à 17 h dans la salle du foyer communal. Les branches de sapin seront également distribuées gratuitement dans la cour de la mairie de 8 h à 12 h ce même jour ;
- Les présidents d'associations sont conviés à une réunion sur le calendrier des manifestations pour l'année 2019 le lundi 26 novembre ;
- Un point de collecte alimentaire se tiendra au U express le samedi 1^{er} décembre, toute la journée. Madame GODIER demande à chacun de lui préciser ses disponibilités ;
- Le repas au profit du Téléthon aura lieu le samedi 1^{er} décembre à midi à la salle du gymnastique ;
- Une cérémonie en hommage aux victimes de l'AFN se tiendra au monument aux Morts le 05 décembre à 16 h 30 ;
- La Saint-Nicolas des Ecoles sera fêtée le jeudi 06 décembre au foyer communal avec la participation de l'AEL.

DELIB N°2018/63

N° 4. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics peuvent contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents. La complémentaire « prévoyance » permet un maintien de salaire en cas de congés maladie ordinaire après les 3 mois en plein traitement, congés de longue maladie, congés de longue durée, congés de grave maladie, mise à la retraite pour invalidité. La complémentaire bénéficie à tous les agents de la collectivité, sans condition d'ancienneté (fonctionnaire, contractuels de droit public et privé).

La commune a participé au dernier contrat de prévoyance suite à la délibération du 07 décembre 2012. Le contrat renouvelé tous les 6 ans est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Suite à la mise en concurrence, le groupement CNP/SOFAXIS a proposé l'offre la mieux disante.

Ainsi, il est proposé aux collectivités affiliées un contrat Prévoyance avec les caractéristiques suivantes :

- une formule d'assurance unique : incapacité temporaire de travail + invalidité + minoration de retraite à un taux de cotisation de 1.34% ;
- en option, au choix de chaque agent : une garantie décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) à un taux de 0.33 %;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2018 décidant de se joindre à la

procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Après exposé de Madame le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

-FIXE le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par agent et par an à 480 €, sans critères de modulation en fonction des revenus ou de la situation familiale, conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil Municipal auprès du Comité Technique du 24 janvier 2018 ;

-VALIDE l'adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

DELIB N°2018/64

N° 5. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL (MONSIEUR ALAIN HOFFER)

Dans le cadre d'un projet de construction et d'exploitation de meublés de tourisme, Monsieur Alain HOFFER souhaite acquérir, au nom de sa société NA'THUR LODGE SAS, une partie de la parcelle 346, section 11 d'une surface de 12.44 ares.

Suite à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mai 2008 modifiée par une nouvelle délibération du 11 juillet 2008 fixant les prix de vente de terrain communal non viabilisé en cas de cession, un nouveau prix de vente doit être fixé par le Conseil Municipal.

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Vu le rapport du géomètre,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle 346 section 11 au profit de la société NA'THUR LODGE SAS, en cours de constitution et d'immatriculation, représentée par Monsieur Alain HOFFER, domicilié 8 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING ;

-AJOUTE que la surface déterminée est de 12.44 ares ;

-FIXE le prix de vente à 55 euros l'are, soit un prix total de 684.20 euros ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte y afférent.

N° 6-A. ECHANGE ET VENTE DE PARCELLES COMMUNALES : ANNULLATION DES DELIBERATIONS N°57 ET 58/2018 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 OCTOBRE 2018

Suite à l'exposé de Madame le Maire,
Vu les délibérations n°57 et 58/2018 en date du 05 octobre 2018,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier lesdites délibérations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-ANNULE la délibération n° 57 portant sur l'échange des parcelles 36 section 13 et 33 section 15 et la délibération n° 58/2018 fixant la vente d'une partie de la parcelle 33 section 15, en date du 05 octobre 2018.

DELIB N°2018/66

N° 6-B. ECHANGE ET VENTE DE PARCELLES COMMUNALES : ECHANGE DE TERRAINS COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET MESSIEURS ETIENNE ET FRANCOIS VALENTIN

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE l'échange des parcelles suivantes :

- ✚ Parcelles 36 et 37 section 13, propriétés de Messieurs Etienne VALENTIN, domicilié 80 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING et François VALENTIN, domicilié 81 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING ;
- ✚ Une partie de la parcelle 33 section 15, propriété de la commune de Fellingering représentée par Annick LUTENBACHER, Maire.

-PRECISE qu'il s'agit d'une surface totale de 28.64 ares (parcelle 36, section 13 : 28.32 ares et parcelle 37, section 13 : 0.32 ares) ;

-AJOUTE que les parcelles deviendront par la suite la propriété de Monsieur Raphaël VALENTIN, domicilié au Batschina, 68470 BATSCHINAMATTEN ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/67

N° 6-C. ECHANGE ET VENTE DE PARCELLES COMMUNALES : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE (COMMUNE / MONSIEUR RAPHAEL VALENTIN)

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle communale 33 section 15 au profit de Monsieur Raphaël VALENTIN, domicilié au Batschina, 68470 BATSCHINAMATTEN ;

-PRECISE qu'il s'agit d'une surface de 92.11 ares ;

-FIXE le prix de vente à 30 euros l'are, soit un total de 2 763.30 euros ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/68

N° 7. CIMETIERE COMMUNAL : RETROCESSIONS DE TERRAIN

Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal expose que la commune peut procéder à une rétrocession de deux concessions funéraires. Les déclarations de rétrocessions ont été signées et ne comprennent pas de rétribution.

Après exposé de Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-VALIDE la rétrocession des concessions funéraires suivantes, sans rétribution:

- + Concession n°AC-340 au nom de Monsieur Paul KAEMMERLEN acquise le 16 décembre 2010 pour une durée perpétuelle;
- + Concession n°AC-0086 au nom de Monsieur Richard BLUNTZER (ayant droit : Madame Edith FLEISCH née BLUNTZER), acquise le 06 novembre 1930 pour une durée perpétuelle ;

-AJOUTE que les déclarations de rétrocession de terrain ont été signées par les ayants droit ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ces deux rétrocessions.

DELIB N°2018/69

N° 8. REVISION DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2019

Après exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-FIXE les taxes communales pour l'année 2019 comme suit :

- | | |
|---|------------------------------|
| + Carte de ramassage de bois mort | 6.00 euros |
| + Façonnage individuel de bois (carte de ramassage de bois mort obligatoire) et quel que soit le diamètre du bois | 3.00 euros du stère |
| + Produit des carrières | 3.00 euros le m ³ |
| + Droit de place (tout commerce) | 25.00 euros |

-PRECISE que le produit des carrières est réservé aux personnes domiciliées à Fellingering.

DELIB N°2018/70

N° 9. ECOLE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE SORTIES SKI ALPIN AU MARKSTEIN

Vu la demande de Monsieur GUIHAL, directeur de l'école primaire de Fellingering en date du 05 novembre 2018,

Après exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-ACCEPTE la prise en charge du transport pour la sortie d'une classe de neige au Markstein qui aura lieu en janvier 2019 pour un montant total de 1 700 euros ;

-PRECISE que cette participation est inscrite au BP 2018, article 6247.

Madame le Maire ajoute que le nombre de sorties ski de fond diminuera en 2019.

DELIB N°2018/71

N° 10. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET FOND DU MARKSTEIN ET GRAND-BALLON

Lors de la séance plénière du 03/10/2018 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon, les tarifs de secours sur pistes ont été votés pour 2018/2019 de la manière suivante :

Tarifs des secours sur pistes hiver 2018/ 2019	
Soins - front de neige	45 €
Evacuation sur domaine sécurisé	250 €
Evacuation hors-pistes	400 €

Pour rappel, les tarifs de la saison dernière étaient les suivants :

Tarifs des secours sur pistes hiver 2017/2018	
Soins - front de neige	38 €
Evacuation sur domaine sécurisé	200 €
Evacuation hors-pistes	360 €

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la séance plénière du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein-Grand Ballon en date du 03 octobre 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DECIDE de confier au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein dans les conditions stipulées dans la convention validée par le Conseil Municipal en date du 03 novembre 2017 ;

-VALIDE le barème des prestations pour la saison hivernale 2018/2019 :

✚ Soins-Front de neige :	45.00 euros
✚ Evacuation sur domaine sécurisé :	250.00 euros
✚ Evacuation hors-piste :	400.00 euros

N° 11. MUTATIONS AU SEIN DE LA SOCIETE DE CHASSE SAINT-NICOLAS (LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL N° 1)

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2018 de la société de chasse Saint-Nicolas, lot intercommunal n°1,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACTE les mutations suivantes au sein de la société de chasse Saint-Nicolas :

- ✚ Changement du comité-directeur :
 - Monsieur Joseph LUSTENBERGER en tant que Président ;
 - Monsieur Peter KNECHT en tant que trésorier ;
- ✚ Changement du siège de la société : 18 rue des écoles, 68470 FELLERING

DELIB N°2018/72

N° 12. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE ALSATIA

Vu la demande de Monsieur BOSSERT, Président de la société de gymnastique ALSATIA en date du 04 octobre 2018,

Sur rapport de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-ACCORDE une subvention exceptionnelle à la société de gymnastique « ALSATIA » d'un montant de 1 198 euros correspondant au remboursement intégral de la taxe foncière 2018 ;

-PRECISE que le montant est prévu au BP 2018 à l'article 6574.

N° 13. DIVERS ET COMMUNICATION

DELIB N°2018/73

a. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL DE THANN

Madame le Maire relate les différentes réunions qui ont eu lieu entre les élus de la Vallée de la Thur sur le sujet depuis le 26 octobre. Elle rappelle qu'il est primordial que les élus suivent une même ligne directrice afin d'amplifier la mobilisation. Une manifestation aura lieu le samedi 24 novembre à 10h devant l'hôpital de Thann. L'organisation sera précisée par Monsieur Romain LUTTRINGER, Maire de Thann.

Une réunion a eu lieu ce jour même en présence des représentants de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et du Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA). Plusieurs élus étaient également présents ainsi que Monsieur le Sous-Préfet de Thann Guebwiller. Selon les arguments présentés par l'ARS, la démarche n'est en aucun cas financière mais s'inscrit dans un contrat de performance renforçant notamment la sécurité des patients. L'agrément de maternité arrive à échéance en mars 2019 et ne sera pas reconduit à cause des dysfonctionnements de la maternité actuelle. Un pôle de périnatalité sera mis en place. L'ARS a déterminé que plus de 50% des femmes de la Vallée choisissent de ne pas aller à Thann pour leur accouchement. Madame Valérie BOEGLIN note qu'il est normal que ces femmes fassent ce « choix » étant donné que les spécialistes exercent ailleurs. Il apparaît cependant clair que l'organisation financière prime sur tout le reste de la réflexion. Madame le Maire alerte sur la dégradation générale du système de santé car la question de la fermeture de l'hôpital de Thann finira bientôt par se poser. Madame BOEGLIN ajoute que les urgences d'Altkirch sont également menacées de fermeture. Dans ce contexte, la mobilisation du samedi 24 novembre reste déterminante.

MOTION

L'annonce de la transformation de la maternité de l'hôpital Saint-Jacques de Thann en centre périnatal de proximité est un nouveau coup dur porté au service public à l'échelle du Pays Thur-Doller.

Avec la transformation des urgences en polyclinique en février 2017, et maintenant la menace de fermeture de la maternité, notre sentiment est que l'état se désintéresse de notre territoire et l'abandonne en permettant une baisse significative de la qualité de l'offre de soins pour les habitants du Pays Thur-Doller.

La disparition de la maternité et des urgences laisse présager la fermeture à court terme du bloc opératoire, l'objectif final de ce démembrement marque selon nous la volonté de fermer, purement et simplement, l'hôpital de Thann d'ici quelques années.

Un front uni des élus du territoire Thur-Doller s'est constitué : les Maires du Pays Thur-Doller, les Présidents des 3 Communautés de Communes, les Conseillers Départementaux, des Conseillers Régionaux, Député et Sénatrice ont assisté à la réunion du 3 novembre 2018 à l'hôtel de ville de Thann.

L'objectif de cette réunion étant d'organiser un mouvement populaire de défense de l'hôpital de Thann, de demander des moyens suffisants pour pérenniser l'offre de santé pour le Pays Thur-Doller.

Nous exigeons de l'Etat et de son Agence Régionale de Santé :

- De soutenir notre territoire en appuyant nos demandes, et d'envoyer un signal fort aux territoires ruraux, démontrant qu'ils sont considérés au même titre que les autres territoires.
- De respecter le contrat de plan de santé publique validé par le Préfet de Région et qui prévoit le maintien de la maternité.
- De tenir compte des spécificités de notre territoire conformément au schéma adopté par l'Etat, les départements alsaciens et les EPCI dans le schéma d'accessibilité aux services publics de santé, dans lequel l'implantation de l'hôpital de Thann joue un rôle majeur.

- De tenir compte des efforts considérables de mise à niveau réalisés à Thann tant au niveau technique qu'au niveau des équipes.
- D'organiser de meilleures relations entre médecine libérale et hôpital en tenant compte notamment des propositions des médecins généralistes de pallier aux problèmes de démographie médicale.

Nous exigeons du Groupement Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace :

- De démarrer sans attendre la demande de renouvellement du dossier d'agrément pour le fonctionnement de la maternité de Thann.
- De jouer le jeu de la mutualisation des moyens médicaux, en associant aux astreintes des praticiens de Thann des praticiens de Mulhouse.
- De mettre en place un plan de modernisation et d'investissement pour l'hôpital de Thann.

Dès lors, il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le risque de fermeture de la maternité de l'hôpital de Thann ;

Vu les engagements de l'Agence Régional de Santé (ARS) et du Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud Alsace (GHRMSA) quant à la préservation d'un service de maternité de qualité au sein de l'hôpital de Thann ;

Considérant l'importance du maintien de maternité de Thann pour les vallées de la Thur et de la Doller au regard des impératifs de santé publique et d'aménagement du territoire ;

Considérant les efforts réalisés par les hôpitaux du territoire au terme des rapprochements successifs tant par l'optimisation de leurs organisations qu'en matière de mutualisation des moyens ;

-D'AFFIRMER avec force l'attachement des élus communaux à la maternité de l'hôpital de Thann ;

-DE DEMANDER le maintien de la maternité de l'hôpital de Thann.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 40.